

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE Du mercredi 19 décembre 2012

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre à vingt heures trente, les délégués de la communauté de communes « Les Sources de l'Yerres », dûment convoqués, se sont réunis en Maison des Services en séance publique sous la présidence de M. LEPY.

Présents : Mesdames et messieurs, BEAUGRAND Etienne, DELAVAU Jean-Claude, DUTORDOIR Monique, GIROUD Christian, HEYLLIARD Jean François, LARMURIER Isabelle, LEPESME Chantal, LEPY Laurent, MICHAUD Céline, PERCIK Patrick, PERIGAULT Isabelle, PIOT Valérie, PLATEL Véronique, PRUDON Michel, STOURME Patrick, VANDAELE Véronique, VERSAULT Albert.

Absents excusés : M. BERTHELOT Albert - pouvoir à M. STOURME Patrick

M. DARRICAU Jean-Pierre

M. DENEST Bernard

Mme DUBUIS Simone

M. FOREST Gilles

Mme GOASDOUE Bernadette

M. JENNEPIN Eric

Mme LAB Brigitte

Mme LEVAILLANT Pascale

M. MENESTRET Yannick

Absents : Mme BOSSELMAYER Barbara

Mme LAFORGE Martine

Secrétaire de séance : Mme PLATEL Véronique

Date de convocation : 11 décembre 2012

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 17

Nombre de membres votants : 25

Assistait également à la réunion : Mme Casafina Directrice Générale des Services.

Le quorum atteint, le Président ouvre la séance et énumère les points inscrits à l'ordre du jour.

Le procès verbal de la séance du 12 novembre 2012 est adopté à l'unanimité.

➤ OBJET : Décision Modificative : Fond National de Garanti Individuelle de Ressources.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Acceptent de prendre la Décision Modificative suivante :

Compte 6488 - 190,00 €uros

Compte 73923 + 190,00 €uros

➤ OBJET : Décision Modificative : Acquisition du bus Jeunesse, prise en compte TVA.

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Acceptent de prendre la Décision Modificative suivante :

Compte 2128 - 6 370 €uros

Compte 2182 + 6 370 €uros

Mme LAFORGE Martine arrive à 20h53 et prend part aux votes suivants.

➤ **OBJET : Avenant convention de partenariat d'aide à la création d'entreprise (contrat initiative locale).**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À 20 voix POUR

1 voix contre : M Percick

5 abstentions : Mme Perigault, Mme Lab, M Stourme, M Berthelot, Mme Laforge.

Autorisent le Président, à signer l'avenant à la convention de partenariat d'aide à la création d'entreprise avec l'association Melun Val de Seine Initiatives

M Stourme s'étonne de cette décision dans la mesure où il avait été décidé, dans le cadre des arbitrages du Débat d'Orientation Budgétaire, de ne pas prévoir cette dépense au BP2013 et souligne la difficulté à monter un budget si les décisions prises lors d'une réunion sont remises en cause lors des réunions suivantes.

➤ **OBJET : Annulation de la délibération N° 2012-05-28 du conseil communautaire du 21 mai 2012 portant sur la signature de la convention d'exploitation de la piscine intercommunale de Courpalay.**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

À l'unanimité

Acceptent l'annulation de la délibération n° 2012-05-28 et de la convention d'exploitation de la piscine intercommunale de Courpalay.

➤ **OBJET : convention avec le centre de gestion médecine professionnelle et préventive.**

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire

À l'unanimité

. Décident d'adhérer à compter du 1 janvier 2013 à la prestation médecine professionnelle et préventive du service Santé Sécurité au Travail du Centre de Gestion,

. Autorisent le Président à signer la convention proposée en annexe,

. Précisent que les crédits seront prévus au budget de l'exercice

➤ **OBJET : NBI allouée au Régisseur**

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire

À l'unanimité

Acceptent d'allouer au Régisseur le rappel de la NBI en relevant la prescription quadriennale pour la période antérieure au 1er janvier 2008.

➤ **OBJET : Indemnité de conseil allouée au comptable du trésor**

Après en avoir délibéré,

Les membres du Conseil Communautaire

À l'unanimité

Décident :

De demander le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil ;

Que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 44 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 précise.

➤ **OBJET : Vote des indemnités du Président et des Vice-Présidents.**

Les membres du Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré,

à l'unanimité,

Acceptent d'allouer les indemnités suivantes à compter du 1^{er} janvier 2013 :

M LEPY Laurent	Président	37%
M STOURME	1 ^{er} Vice-président pour la gestion du budget et des finances, Jeunesse	15,20%
Mme DUBUIS	2 ^{ème} Vice-présidente pour la gestion du RAM	15,20%

M PERCIK	3 ^{ème} Vice-président pour le suivi du groupe « Transport »,	15,20%
Mme PIOT	4 ^{ème} Vice-présidente pour le suivi du groupe « Tourisme »,	6%
Mme LAFORGE	5 ^{ème} Vice-présidente pour la gestion du SPANC	15,20%
M VERSAULT	6 ^{ème} Vice-président pour la gestion de l'étang de Nesles, l'entretien des Chemins de randonnées, des Ordures Ménagères	15,20%
Mme PERIGAULT	7 ^{ème} Vice-présidente pour le suivi du personnel, et du SIG	15,20%
M JENNEPIN	8 ^{ème} Vice-président pour le suivi de la MARPA, et du Social	6%

INFORMATIONS

Commission tourisme

Mme Piot,

Informe le conseil communautaire du contenu de la réunion de commission tourisme :

Chemins de randonnée : en accord avec M Versault un courrier sera envoyé aux maires des communes pour l'organisation de l'implantation des bornes.

Elle annonce une réflexion sur un emplacement pour les camping-cars et sur la signalétique patrimoniale.

La commission tourisme souhaite le maintien de la manifestation Nesles-Rétro-Expo.

QUESTIONS DIVERSES

M Lepy annonce la naissance du bébé de Florence Fabris responsable technique

Il annonce également les vœux du Plessis-Feu-Aussoux qui se dérouleront le 21 décembre à 18h.

**L'ordre du jour étant épuisé
La séance est levée à 21 heures 50**